



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE 6 OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 18 - Votes pour : 18 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - B. MONTAGNE - A. RASKIN - Adjoints

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL - N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - N. PIGAGLIO - S. LAINE - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

Absents : J. HENSELER (pouvoir à B. MONTAGNE), A. MAGNIN MELOT (pouvoir à S. ALLEG), C. MENARD (pouvoir à N. PIGAGLIO), E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD), R. MARTEL TRIGANCE, M. MARTEAU, J. RAYNAUD

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS SIVAAD) Résiliation de l'ensemble des accords-cadres avec la société GFD LERDA

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération, en date du 19 mai 2015, autorisant l'adhésion de la commune de Tourrettes au Syndicat Intercommunal d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Vu l'accord-cadre n° A001\_Alim2024 attribué le 21 octobre 2024 avec la société GFD LERDA pour les lots n°03DB03, 04DB04 et 17DC04 (viande fraîche de porc bio, viande fraîche d'agneau et de mouton bio, viande fraîche de veau piécée à la demande),

Vu les difficultés d'exécution rencontrées par le titulaire de l'accord-cadre, selon l'article 40.1 du CCAG, l'entreprise GFD LERDA ademandé la résiliation de l'ensemble des accords-cadres qui lui avaient été attribués.

Considérant que ces difficultés d'approvisionnement et de très fortes augmentations des prix d'achat aux éleveurs ne permettent plus au titulaire de maintenir leur prix en raison de difficultés techniques particulières dont la solution nécessiterait la mise en œuvre de moyens hors de proportion avec le montant des accords-cadres,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'APPROUVER** la résiliation de l'accord-cadre conclu avec l'entreprise GFD LERDA, dans le cadre du groupement de commandes, pour lequel le SIVAAD est coordinateur, ayant pour objet les lots n°03DB03, 04DB04 et 17DC04 (viande fraîche de porc bio, viande fraîche d'agneau et de mouton bio, viande fraîche de veau piécée à la demande),
- **DE CHARGER** monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

Le Maire,

Camille BOUGE